AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-7-73 526432

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. nº 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Supplément n° 2 au bulletin n° 154 de juillet 1973 -

1973 - 17ème envoi.

/ ARBRES A FRUITS A PEPINS /

- Carpocapse des pommes et des poires :

Le deuxième vol des papillons a commencé le 12 juillet alors que le premier se poursuivait encore très faiblement.

Depuis quelques jours, les émergences sont devenues plus nombreuses et des pontes de moyenne importance ont été déposées.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement à mettre en place dès les tout premiers jours de la semaine du 23 au 30 juillet.

Utiliser l'un des produits (à l'exception de l'arséniate de plomb dont l'emploi, nous le rappelons, est interdit) mentionnés dans l'Edition Générale de mars 1973 et se reporter à notre bulletin du 15 juin dernier (13ème envoi) lorsque l'on craint les pullulations des araignées rouges.

/ ARBRES A FRUITS A NOYAU /

- Tordeuse orientale du pêcher :

Le deuxième vol des papillons se termine mais l'activité sexuelle de l'insecte demeure assez vive.

a) Protection des pêches :

Un nouveau traitement à appliquer entre le 23 et le 25 juillet est conseillé :

- sur les variétés à récolter à partir du 2 août, en utilisant un produit à base, soit de mévinphos à raison de 50 g de matière active à l'hectolitre, soit de dichlorvos (Nogos 50) ;

- sur les variétés à récolter après le 10 août, en employant un des produits cités dans l'Edition Générale de mars 1973 (n° 150) autres que le mévinphos et le dichlorvos.

b) Protection des pousses en pépinières :

Effectuer une nouvelle application dès réception.

c) Protection des écussons :

Nous rappelons que le traitement des écussons doit avoir lieu dans les quatre jours qui suivent leur pose. Employer l'un des produits homologués.

P/332

VIGNE

- Oïdium :

Le temps actuel est favorable au développement du champignon. Surveiller fréquemment les grappes des parcelles sensibles.

TABAC

- Mildiou :

Selon les informations du Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes - Direction Régionale de Cahors -, la situation est stationnaire dans le Gers où l'évolution de la maladie parait actuellement stoppée. Par contre, il y a une légère extension de la contamination à Cahors.

Dans les régions de Gourdon et de Souillac, le mildiou est présent partout sans que son caractère soit encore alarmant. La sporulation du champignon parasite semble se ralentir dans ces derniers jours. Quelques cas de forme systémique apparaissent parfois directement sans formation de taches annonciatrices.

Il convient donc de demeurer vigilant dans les cultures des départements en cause : Lot et Gers, et de procéder à l'application de traitements préventifs selon les conseils de notre bulletin n° 154 du 6 juillet 1973.

BALMA, le 19 juillet 1973.-

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES",
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-